

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier (création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud ») (12016)

du 7 avril 2017

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29894-515-525, dressé par les communes de Collonge-Bellerive et Meinier le 24 mars 2015, modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier (création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud »), est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

¹ Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité IV aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement industriel et artisanal, créée par le plan visé à l'article 1.

² Les valeurs de planification devront être respectées.

Art. 3 Opposition

L'opposition à la modification des limites de zones formées par l'Office fédéral de l'agriculture est rejetée dans la mesure où elle est recevable, pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

Art. 4 **Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29894-515-525 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



Mairies

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

COLLONGE-BELLERIVE

Feuille Cadastrale : 84

Parcelles N^{os} : 5180, 5181, 8542 dp com, pour partie : 8541 dp cant

Feuille Cadastrale : 85

Parcelles N^{os} : 5182, 5183, 5184, 5185
et pour partie : 8692, 8464 dp cant

MEINIER

Feuille Cadastrale : 18

Parcelles N^{os} : 45, 333, 1545 dp com, 1627
et pour partie : 363, 1541 dp com, 1542 dp com

Modification des limites de zones

au lieu-dit "La Pallanterie - Sud"



Zone de développement industriel et artisanal

D.S. OPB IV



Zone préexistante

Adopté par le Conseil d'Etat le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le : 07.04.17

Loi N° : 12016

Echelle 1 / 2500		Date	24.03.15
		Dessin	LAC
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Modification suite enquête technique	13.08.15	LAC
	Modification suite remarque commune	16.11.15	LAC

Code GIREC		
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique	
16 - 05 - 515	32 - 01 - 525	CBL, MNR
Code Aménagement (Commune / Quartier)		
515, 525		
Plan N°		Indice
Archives Internes	29'894	
CDU		
7 1 1 . 6		

